

«LA LEXICOTHÈQUE»

— o —

LA MARQUE EN LEXICOGRAPHIE

États présents, voies d'avenir

Textes réunis et présentés par Fabienne Baider,
Efi Lampron et Monique Monville-Burston



Lambert-Lucas
LIMOGES

TABLE DES MATIÈRES

Introduction par Fabienne Hélène BAIDER, Efi LAMPROU et Monique MONVILLE-BURSTON	7
--	---

PREMIÈRE PARTIE ASPECT SÉMANTIQUE

I. TYPOLOGIE

1. Éléments pour un état de la description de la variété des usages lexicaux dans les dictionnaires français monolingues (1980-2008) par Pierre CORBIN et Nathalie GASIGLIA	17
2. Le poids des contraintes dictionnairiques sur l'évolution des marqueurs dans les <i>Petit Larousse</i> (1997-2007) par Camille MARTINEZ	39
3. Les marques d'usage dans le dictionnaire du grec standard par Anna ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS	51

II. ÉQUIVALENCE

4. Classification des formes sentencieuses et traduction d'énoncés parémiques par Jean-Claude ANSCOMBRE	67
5. Les faux amis, une question de degré : l'apport de la métalangue sémantique naturelle par Bert PEETERS	87
6. La traduction en lexicographie bilingue : des marques de catégorisation implicites ? par Christophe CUSIMANO	111
7. Les points de vue dans le lexique et dans le dictionnaire par Haïfa BEN MAHFOUDH-HUBERT, Erzsébet CHMELIK et Pierre-Yves RACCAH	117

DEUXIÈME PARTIE
VALEURS D'EMPLOI

I. MARQUE DIATOPIQUE

8. Prolégomènes à une étude des marques d'usage dans la lexicographie différentielle : le cas du français de Suisse romande
par Dorothée AQUINO-WEBER et Christel NISSILLE 139
9. Mise en relation des particularismes québécois et hexagonaux dans les dictionnaires usuels du français : vocabulaire politique et limites du marquage topolectal
par Mireille ELCHACAR et Louis MERCIER 153
10. Contourner la marque diatopique : vitalité des emplois et présence des topolectismes dans les dictionnaires de variétés de français
par Jean Nicolas DE SURMONT 171
11. Simply too many things to label! Dealing with the lexicographical needs of bidialectal speech communities
by Pavlos PAVLOU 183

II. MARQUE DIASTRATIQUE

12. *Arg., Pop., Fam.* : Trois œufs du même panier ?
par Lola-Laurence DEVOLDER 197
13. L'expressivité et la marque lexicographique : étude comparative franco-tchèque d'un corpus du lexique non standard. Les marques *fam., pop., arg.* vs *expressivité* en lexicographies française et tchèque
par Alena PODHORNÁ-POLICKÁ 209
14. Du mécanisme caché sous la marque lexicographique *fam.* : le cas des noms
par Jackie SCHÖN 227
15. Les marques de *niveaux de langue* et la lexicographie bilingue français-grec
par Efi LAMPROU et Freiderikos VALETOPOULOS 235
16. Les marques d'usage dans un dictionnaire électronique
par Vassiliki FOUFI, Tita KYRIACOPOULOU, Claude MARTINEAU
et Anastasia YANNAKOPOULOU 253
- Les auteurs 261

LES POINTS DE VUE DANS LE LEXIQUE ET DANS LE DICTIONNAIRE

par Haïfa BEN MAHFOUDH-HUBERT, Erzsébet CHMELIK
et Pierre-Yves RACCAH (CNRS)
CeReS, Université de Limoges

Résumé — Ce travail s’inscrit dans un programme de recherche dont le but est de fournir un cadre théorique efficace et fiable pour la construction d’un dictionnaire de langue qui tienne compte des *présupposés idéologiques cristallisés dans le lexique*, c’est-à-dire des points de vue dont les mots de la langue imposent l’acceptation préalable à la compréhension des discours et des textes qui les utilisent. L’objectif de l’article est de montrer qu’il est possible de fournir, de manière systématique, des éléments de description des points de vue présupposés dans les mots du lexique : la première partie montre que les lexicographes jugent nécessaire d’inclure, dans un article de dictionnaire, des indications sur la *manière* dont les mots désignent, mais fournissent ces indications de manière non systématique ; la deuxième partie montre que cette *manière* dont les mots désignent s’appuie sur des *présupposés idéologiques* cristallisés dans les mots et pouvant être décrits en termes de contraintes sur les *points de vue* que l’usage de ces mots oblige à adopter ; à l’occasion d’un exemple, la troisième partie illustre la méthode et justifie les choix.

Mots clés — description sémantique, description lexicale, points de vue lexicalisés, présupposés idéologiques, argumentation, lexicographie.

Abstract — This article is a contribution to a research programme whose aim is to provide an efficient and reliable theoretical framework for dictionaries of natural languages which account for the *ideological presupposition crystallised within the lexicon*: these dictionaries are expected to describe the *points of view* imposed by the words as previous agreements in order to understand the texts and discourses which use those words. The intention of the authors is to show that it is possible to provide, in a systematic way, the essential elements for the description of the points of view presupposed in the words of the lexicon. The first section shows that lexicographers, themselves, find it necessary to give indications on *how* words refer to what they refer to; however, it will be shown that these indications are given in a non systematic way. In section 2, we show that *how words refer* relies on ideological presuppositions which they crystallise, and which can be accounted for in terms of constraints on the *points of view*

committed with the use of those words. In section 3, while presenting an example, we illustrate and discuss that method, and give justifications for the choices that have been made.

Keywords — semantic description, lexical description, lexicalised points of view, ideological presupposition, argumentation.

INTRODUCTION

Le présent travail s'inscrit dans un programme de recherche dont le but est de fournir un cadre théorique efficace et fiable pour la construction d'un dictionnaire de langue qui tienne compte des *présupposés idéologiques cristallisés dans le lexique*, c'est-à-dire des points de vue dont les mots de la langue imposent l'acceptation préalable à la compréhension des discours et des textes qui les utilisent. L'objectif de cet article est très modeste au regard du programme dans lequel il s'inscrit : nous voulons montrer qu'il est possible de fournir, de manière systématique, des éléments de description des points de vue présupposés dans les mots du lexique, et ce, en utilisant un modèle descriptif de ce que l'on peut appeler une « sémantique instructionnelle ». Nous n'avons pas l'ambition de montrer ici que ce modèle est meilleur qu'un autre ; en revanche, ceux que nous aurons convaincus attendront, des autres modèles, qu'ils permettent aussi des descriptions systématiques de ces phénomènes de sémantique lexicale.

Dans la première partie de l'article, après avoir qualifié les tâches relevant, respectivement, de la lexicographie, de la lexicologie et de la sémantique lexicale (tâches qui peuvent être – et qui sont souvent – cumulées par une même personne), nous montrons que le noyau *systématique* des descriptions fournies par les dictionnaires concerne, actuellement, la dénotation. Nous verrons en quoi et pourquoi ces indications dénotationnelles relatives aux mots ne sont pas suffisantes : les lexicographes eux-mêmes jugent nécessaire d'inclure, dans un article de dictionnaire, des indications sur la *manière* dont les mots désignent. Ainsi, les principaux dictionnaires donnent souvent une partie de ces indications, mais de manière non systématique, au moyen d'exemples.

Dans la deuxième partie de l'article, nous montrons que cette manière dont les mots désignent s'appuie sur des *présupposés idéologiques cristallisés* dans les mots et propres à chaque langue. Cette métaphore de la cristallisation vise un phénomène bien connu : pour comprendre un discours, il est souvent (toujours ?) nécessaire d'admettre, au préalable, certains points de vue sur ce dont le discours parle, mais aussi sur d'autres entités ; ces points de vue implicites et nécessaires à la compréhension sont imposés par le choix des mots de la langue que le discours met en œuvre. Nous proposons un ensemble de notions permettant de décrire ces présupposés idéologiques cristallisés. Après avoir précisé ce que l'on doit attendre d'une description sémantique, et justifié ce « cahier des charges », nous montrons que la signification des mots peut être décrite en termes de contraintes sur les *points de vue* que l'usage des mots oblige à prendre en compte.

Dans la troisième partie, nous illustrons l'ensemble des réflexions présentées au moyen d'un exemple détaillé, destiné à la fois à compléter la justification du cahier des charges et à montrer comment les options choisies s'en acquittent.

1. LEXICOLOGIE, LEXICOGRAPHIE ET SÉMANTIQUE : QUELQUES DIFFICULTÉS

Nous commençons par caractériser le rôle d'un dictionnaire de langue, puis nous examinons la question de savoir si, et dans quelle mesure, les moyens utilisés actuellement par les dictionnaires pour satisfaire ce rôle sont adéquats. À l'occasion de l'examen de ce rôle, on signalera, sans s'y attarder, les notions qui, bien que régulièrement utilisées par tout sujet parlant – linguiste ou non-linguiste – sont trop vagues pour que leur utilisation nous permette une analyse rigoureuse : elles feront l'objet de caractérisations plus précises, dans la deuxième section.

1.1 À PROPOS DU RÔLE D'UN DICTIONNAIRE

La principale attente d'un utilisateur de dictionnaire est de trouver, dans un tel ouvrage, une description de la signification d'un mot, description qui soit telle qu'il puisse utiliser ce mot de façon appropriée, c'est-à-dire comprendre un discours utilisant une réalisation de ce mot, ou produire un discours dans lequel une occurrence de ce mot intervient¹. Pour que ce rôle des dictionnaires soit précisé, il faut, bien sûr, que l'on comprenne de manière claire en quoi la *signification* d'un mot intervient dans l'interprétation d'un discours utilisant ce mot (que ce soit en production ou en compréhension)². C'est ce que nous verrons au début de la deuxième section.

Dès à présent, cette caractérisation fait apparaître qu'un dictionnaire se situe entre *discours* et *langue*³. Ainsi, les auteurs de dictionnaires sont amenés à travailler dans cette interface : ils cherchent à fournir des descriptions d'unités de langue permettant d'utiliser ces unités dans la construction et dans la compréhension des discours. Pour le lexicologue, l'objectif est

d'établir la liste des unités qui constituent le lexique, et de décrire les relations entre ces unités. (Martin-Berthet & Lehmann 2000 : 13)

en tenant compte de ce que

la lexicologie et la lexicographie se sont constamment inspirées mutuellement, mais l'objet « langue » et l'objet « dictionnaire » sont de nature différente. (*ibid.* : 14)

Ainsi, on peut voir la lexicologie comme « l'étude analytique des faits de vocabulaire » (Matoré 1953 : 13), ou encore l'étude « non seulement [de] tous les mots attestés d'une langue, mais aussi [de] tous les mots potentiellement "attestables" » : l'accent est mis sur l'observation des discours afin d'en tirer des caractéristiques des mots de la langue⁴.

1 Voir, par exemple, Gaudin & Guespin (2000 : 99) : « ... [le dictionnaire] est un ouvrage que l'on consulte principalement pour découvrir des mots inconnus, des sens nouveaux, mais aussi pour connaître le bon usage, les orthographes exactes et les significations précises des mots. Il conjugue une fonction de description et une fonction de prescription. »

2 « [dans les dictionnaires de langue,] les mots sont étudiés pour eux-mêmes ; on y étudie le fonctionnement du mot en discours, les significations qui lui sont attachées, les emplois qu'il permet, les tournures dans lesquelles il entre, etc. » (*ibid.* : 100).

3 V. Mortureux (1997 : 9) : « La première tâche de la lexicologie est de définir son objet propre ; pour cela, elle doit dégager de l'ensemble des mots observables dans les discours les unités qui constituent le matériel lexical de la langue. »

4 V. Serasset & Polguère (1997) : « le lexicologue définit les informations qui seront contenues dans le lexique, spécifie leurs formes et donne les critères permettant de définir les unités du lexique. »

Le lexicographe, dont l'objectif « consiste en la confection de dictionnaires » (Kremer 2008), « construit le lexique selon les spécifications [du lexicologue et de l'informaticien] » (Serasset & Polguère 1997). Par ailleurs, pour que les dictionnaires puissent satisfaire le rôle indiqué, les lexicographes, dans leur travail d'auteurs de dictionnaire, et, en amont, les lexicologues, dans leur travail de spécification, sont amenés à s'appuyer sur le travail des sémanticiens⁵. Pour que cette indication ne soit pas une simple pétition de principe le rôle de la sémantique devra être précisé : c'est ce que nous ferons aussi au début de la section 2.

Sans attendre ces précisions, nous pouvons déjà examiner les descriptions que les dictionnaires proposent actuellement, en insistant sur le contraste que leurs articles présentent entre une très fréquente mention des points de vue implicites évoqués par les mots et le manque de moyens de systématisation de cet aspect de la description.

1.2 À PROPOS DES MOYENS LEXICOGRAPHIQUES...

Pour faciliter l'étude de ce contraste entre le souci des lexicographes de décrire les points de vue implicites suggérés par les mots et l'absence des moyens de systématiser cette description, nous partons de l'examen d'un article spécifique dans trois dictionnaires de langue : *Larousse*, *Petit Robert*, *Robert Culturel* ; nous y relevons différents aspects sémantiques sur lesquels les lexicographes attirent l'attention de l'utilisateur des dictionnaires, et montrons des défauts de systématisation, en insistant sur le fait qu'ils ont été remarqués par les auteurs des articles, qui ont tenté d'y remédier. À partir de cet exemple, nous formulons la problématique de manière plus abstraite, laissant au lecteur le soin de vérifier que la généralisation qui s'ensuit n'est pas abusive⁶. L'entrée que nous avons choisie pour illustrer ces défauts est celle du mot *riche*⁷, qui a fait l'objet de plusieurs études approfondies⁸.

Les trois dictionnaires présentent d'abord l'origine du mot et définissent ensuite trois caractéristiques majeures que nous résumons dans le tableau 1.

Les définitions sont illustrées par des énoncés, des citations, des expressions, des proverbes... dans lesquels on trouve différents emplois du mot *riche*. Chacune de ces définitions caractérise des entités du monde : des personnes (« qui a de la fortune »), des événements ou des objets (« qui annonce ou suppose la richesse »).

1.3 LE RÔLE DES EXEMPLES

Le recours à des exemples n'a pas pour seule fonction d'illustrer les définitions : il permet souvent de les compléter : « Un *riche* capitaliste → *Gros* » (*Robert Culturel* et *Petit Robert*). D'autres cas similaires soulignent que le lexicographe

5 « Pour construire une entrée de dictionnaire, le lexicographe doit rechercher les différents usages de l'entrée donnée. Il ne peut se contenter de son "intuition" linguistique » (*ibid.*)

6 Ce manque de rigueur (généralisation à partir d'un exemple), atténué par l'évidence avec laquelle la généralisation s'impose, sera compensé par le fait que cette « simplification de la procédure » nous permettra de traiter de manière plus approfondie ce que nous proposons pour systématiser la description des points de vue implicites.

7 Nous utilisons la même notation (guillemets ordinaires) pour les mots-de-langue et pour les mots-de-discours (voir ci-dessous § 2.1), afin de faciliter la compréhension des lecteurs qui n'auraient pas intégré cette distinction dans leur appareil conceptuel effectif.

8 Voir, entre autres, une première étude dans Bruxelles *et al.* (1995) et une étude contrastive dans Raccah (1997).

a jugé utile d'indiquer une relation sémantique entre *riche* et *gros*, valable lorsque ces adjectifs qualifient le substantif *capitaliste*. De cela, on peut tirer deux conséquences, que nous développerons plus loin :

1. en premier lieu, si le lexicographe a jugé nécessaire d'évoquer cette relation sémantique, il doit la considérer comme constitutive de la signification de l'adjectif *riche* (une infinité de relations sémantiques possibles n'ont pas été évoquées, et seules quelques-unes apparaissent) ;
2. en second lieu, si le lexicographe a jugé nécessaire d'évoquer cette relation au moyen d'un exemple, c'est qu'il considère que la définition qu'il propose n'est pas suffisante pour faire apparaître cette relation (un grand nombre de citations possibles pourraient illustrer la définition, mais celles qui sont mentionnées sont, précisément, celles qui ajoutent quelque chose à ce que la définition indique).

LAROUSSE	PETIT ROBERT	ROBERT CULTUREL
1. Se dit d'une personne qui possède une grande fortune, de grands biens.	1. Qui a de la fortune, possède des biens, de l'argent en abondance.	1. Qui a de la fortune, possède des biens, de l'argent en abondance ou plus que la majorité des membres de sa communauté.
2. Se dit de ce qui a des ressources abondantes et variées ; de ce qui est pourvu de grandes qualités.	2. Qui annonce ou suppose la richesse, des moyens financiers importants.	2. Qui annonce ou suppose la richesse, des moyens financiers importants.
3. Qui est d'un grand prix.	3. Qui contient de nombreux éléments ou des éléments importants en abondance.	3. Qui contient de nombreux éléments ou des éléments importants en abondance.

Tableau 1. L'entrée RICHE dans trois dictionnaires

D'une manière analogue, dans le *Robert Culturel*, nous trouvons la citation suivante :

« Ah, que ne suis-je riche pour venir en aide au pauvre que je suis. » (Tristan Bernard)

L'interprétation de cet énoncé amène à penser que son auteur accepte une sorte d'axiome du genre : *si j'étais riche, je pourrais aider*. Aucune des définitions des dictionnaires cités ne laisse prédire que le mot *riche* établit une relation entre la possession et la capacité à aider, capacité qui n'est pas non plus (hélas !) garantie par la possession. L'exemple utilisé permet au lecteur de compenser ce manque, en suggérant qu'une telle relation peut parfois être établie.

Enfin, les dictionnaires étudiés présentent de multiples cooccurrences de l'adjectif en question avec des substantifs pour lesquelles ils proposent des synonymes, des explications ou des renvois :

De riches étoffes (syn. *magnifiques*) (*Larousse*)

Homme extrêmement riche, puissamment riche (= riche à millions, riche comme Crésus, cousu d'or.) (*Larousse*)

Aliment riche ⇒ *nourrissant*. (*Robert Culturel*)

Les gens riches, assez riches ⇒ *aisé*. (*Petit Robert*)

Comme précédemment, le fait que ces cooccurrences soient mentionnées indique que leur interprétation est considérée par les auteurs comme révélatrice de propriétés sémantiques du mot. Mais, là encore, ni la synonymie de ces synonymes ni l'explicativité de ces explications ne découlent des définitions proposées pour cette entrée.

À partir de l'étude de cette entrée, on peut formuler, en généralisant, un premier défaut de systématisation.

Pour certaines caractéristiques sémantiques des mots qu'ils décrivent, les dictionnaires étudiés les présentent de manière systématique, dans une définition ; pour d'autres caractéristiques sémantiques, les auteurs les évoquent, de manière implicite, en se fondant sur l'intuition que les lecteurs peuvent avoir à la lecture d'un exemple d'utilisation. Les deux classes de caractéristiques sont pourtant vraisemblablement considérées comme constitutives de la signification du mot, puisqu'elles apparaissent dans l'article.

1.4 GESTION DE LA SUBJECTIVITÉ

Le *Robert Culturel* permet d'illustrer un deuxième défaut de systématisme. On y trouve l'énoncé suivant (toujours à propos de l'entrée « riche ») :

1.a Adj. Qui a de la fortune, possède des biens, de l'argent en abondance ou plus que la majorité des membres de sa communauté. (*Robert Culturel*)

Ainsi, par exemple, selon la définition que propose le *Robert Culturel*, un individu, Jean, ayant un salaire de 1 500 euros par mois et vivant dans une communauté dans laquelle le salaire de la majorité ne dépasse pas les 1 000 euros, sera considéré comme *riche* par un locuteur de cette communauté, puisque il « possède plus que la majorité des membres de sa communauté ». En revanche, du point de vue de quelqu'un venant d'une autre communauté, dont le salaire moyen est de 3 000 euros, Jean ne sera plus considéré comme riche. « Plus que la majorité » est un élément subjectif qui dépend du point de vue du locuteur. Cette partie de la définition peut être considérée comme une indication de subjectivité, mais qui reste implicite dans la définition. On voit ici que les auteurs du dictionnaire, en utilisant dans la description « plus que la majorité », ont repéré un phénomène subjectif lié à la description du mot, dont ils pensent devoir rendre compte. Ce que vise le *Robert* est probablement quelque chose comme « plus que ce que le locuteur considère comme la majorité de ce que le locuteur considère comme les membres de ce que le locuteur considère comme sa communauté » : une telle description serait, bien entendu, difficilement acceptable ; il n'en reste pas moins que l'expression utilisée à la place est inexacte : sous une apparence objective, la définition « est riche celui qui possède plus que la majorité de sa communauté » est, comme on vient de le voir, un énoncé subjectif à cause de la procédure de détermination des entités correspondant à « la majorité », « les membres », « la communauté ».

Le fait de devoir rendre compte d'un phénomène subjectif n'oblige pourtant pas à adopter un métadiscours subjectif ; on l'a vu dans notre tentative (inten-

tionnellement) maladroite de reformuler ce que nous pensons que l'auteur de l'article *riche* voulait dire. La définition proposée par le *Robert* donne ainsi l'impression que la subjectivité de l'évaluation qu'impose le mot *riche* était passée du locuteur à l'auteur de l'article. Bien entendu, ce glissement de subjectivité n'est pas systématique, et les auteurs des articles parviennent habituellement à faire comprendre à leurs lecteurs qu'un mot induit un jugement subjectif du locuteur.

La manière dont la subjectivité induite par les mots de la langue est décrite, subjectivité qui caractérise toute communication humaine, constitue donc un autre défaut de systématisation des dictionnaires étudiés.

1.5 ÉNONCÉS BIZARRES

Après avoir attentivement étudié les définitions et les exemples proposés dans n'importe lequel de ces trois dictionnaires, rien n'empêcherait un locuteur (pas très francophone) de déclarer, à propos d'un nouveau-né : « ce bébé est riche ». En effet, d'après les descriptions des dictionnaires étudiés, un tel énoncé ne devrait pas produire d'effet particulier, puisqu'un bébé peut très bien posséder plus que la majorité de sa communauté. Or pour les locuteurs francophones, cet énoncé provoque un effet bizarre (v. Bruxelles *et al.* 1995). Certes, le caractère bizarre d'un énoncé n'interdit pas son utilisation, mais une description sémantique convenable, dans un dictionnaire de langue, devrait permettre de prévoir de tels effets.

Ainsi, un troisième défaut de systématisation des dictionnaires est que la description des mots ne rend pas compte de phénomènes de restriction sémantique, comme le fait que certains énoncés grammaticalement corrects, peuvent paraître sémantiquement bizarres, bien que ces restrictions soient caractéristiques des mots.

Nous venons de voir que ce qui est systématique, dans la description des dictionnaires, c'est l'aspect dénotatif (objectif), tandis que les aspects subjectifs des mots de la langue, eux, ne sont pas décrits de manière systématique. Les auteurs des dictionnaires (lexicographes, mais aussi, en amont, lexicologues et sémanticiens) décrivent les aspects subjectifs *apparaissant dans les énoncés*, mais ils ne font pas l'abstraction et l'abduction nécessaires pour décrire ces aspects en langue.

Nous proposons un moyen de combler ce déficit (traiter de manière systématique la subjectivité que les mots d'une langue induisent), en décrivant ces aspects de la subjectivité que nous appelons les *présupposés idéologiques* ou les *points de vue implicites cristallisés* dans les mots. Nous allons montrer qu'ils peuvent être décrits comme des *points de vue* que les mots de la langue imposent comme nécessaires à l'interprétation, et que leur prise en compte permet de résoudre les difficultés des trois types examinés ci-dessus. On verra en particulier, au paragraphe 2.3, comment décrire de manière systématique ces points de vue cristallisés dans les mots.

2. LES INDICATIONS SUR LES PRÉSUPPOSÉS IDÉOLOGIQUES CRISTALLISÉS

Une des difficultés à surmonter qui découle de la réflexion précédente est que la langue, en tant qu'objet à décrire par le sémanticien, n'est pas une entité directement observable – en entendant par *observation* la perception d'une entité par

un ou plusieurs organes de l'appareil sensoriel humain. Les seuls objets qui peuvent être observés sont les discours. C'est l'observation des discours qui permet au sémanticien d'observer la langue de manière indirecte. Par ailleurs, si l'on admet, avec une bonne partie des sémanticiens, que

la sémantique a pour objectif de décrire les contraintes que les phrases des langues humaines imposent aux locuteurs et interlocuteurs de ces langues dans le processus qui les conduit à construire un sens pour leurs énoncés (Raccah 2002 : 243),

alors, on est amené à admettre aussi que les propriétés des discours, et, en particulier, les sens des mots dans des discours ne constituent pas l'objet de description de la sémantique, mais seulement le point de départ empirique, à partir duquel la description sémantique est élaborée.

C'est dans ce sens que le dictionnaire se situe, en principe, entre les deux entités (langue et discours) : il est censé être du métadiscours du linguiste, c'est-à-dire des descriptions de la langue, tout en permettant aux utilisateurs des dictionnaires de produire ou de comprendre des discours. Or, la base empirique des descriptions que le dictionnaire fournit ne peut relever que des discours : les descriptions *en langue* sont nécessairement le résultat d'un raisonnement abductif qui conduit à formuler des hypothèses (concernant la langue) destinées à expliquer l'effet des mots sur l'interprétation des discours. Il en résulte aussi que les exemples et illustrations ne peuvent pas appuyer directement la description de la signification des mots, mais seulement les interprétations que cette signification autorise. Prenant cette remarque en considération, la question que nous nous posons est celle de savoir comment ces métadiscours doivent être construits et organisés ; que doivent contenir ces descriptions pour permettre un usage adéquat des mots ? Pour y répondre, compte tenu des insuffisances que nous avons trouvées dans les dictionnaires et des conclusions que nous en avons tirées, nous examinons d'abord comment des propriétés sémantiques, objectives et indépendantes des situations, attribuées aux unités de langue, peuvent rendre compte des usages subjectifs de ces unités en situations. À partir des conclusions de cet examen, nous proposons des éléments d'une grille de description sémantique, inspirée du cadre théorique de l'*argumentation dans la langue* (v. Ducrot 1983, Raccah 1987, Ducrot 1988 et Bruxelles *et al.* 1995), et dont nous montrons qu'elle constitue l'architecture d'un modèle à la fois descriptif de la signification et explicatif du sens. Nous verrons que son application à la description lexicale permet d'éviter les problèmes que nous avons mentionnés dans notre première partie.

2.1 DESCRIPTION SÉMANTIQUE, CONTRAINTES ET ORIENTATIONS ARGUMENTATIVES

Nous avons fait allusion au fait que les unités de langue ne sont pas porteuses de *sens*, mais de *contraintes* sur la construction du sens que leurs énoncés provoquent en situation. Or, s'il est indéniablement faux que tout énoncé constitue une argumentation, il n'en reste pas moins vrai (tout aussi indéniablement...) que toute phrase, quelle qu'elle soit, peut être énoncée pour constituer un argument à l'appui d'une conclusion. Une conséquence importante de ce fait est que les phrases imposent des contraintes sur les orientations argumentatives éventuelles de leurs énoncés. Il résulte de cela que la description sémantique des unités de langue doit comporter des contraintes sur ces orientations argumentatives.

Mais la distinction fondamentale entre les unités de langue (comme les *phrases*) et les unités de discours (comme les *énoncés*) impose une distinction corrélative entre :

- *mot-d'énoncé*, qui a un *sens* pour un interprète dans une situation (*sens* caractérisé par son rôle dans le *sens* de l'énoncé global),

et

- *mot-de-phrase*, qui a une *signification* (laquelle consiste en l'ensemble des *contraintes* que ce *mot-de-phrase* impose à la *construction du sens de l'énoncé*, dans les diverses situations).

Il résulte de la nécessité d'une telle distinction que la description, même rigoureusement motivée, du *sens d'un mot* (ou d'un groupe de mots) dans un énoncé ne constitue pas la description de la signification du mot-de-phrase qui lui est sous-jacent, même si la description de la signification d'un mot-de-phrase doit, bien entendu, rendre compte des différents sens des mots-d'énoncé auxquels il est sous-jacent⁹.

Or, un dictionnaire décrit des unités de langue, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne ici, des mots-de-phrase : il doit donc faire apparaître, pour chaque mot, toutes les contraintes que ce mot impose à la construction du sens des énoncés de toute phrase qui le contient, et ce, dans toute situation. Les dictionnaires mentionnés, en ne généralisant que les contraintes relatives à la référence, sont obligés, pour ne pas abandonner toute adéquation empirique, de traiter les autres types de contraintes au cas par cas et en fonction des situations, au moyen d'exemples dont on espère que le lecteur saura tirer (intuitivement) une règle générale que le lexicographe n'a pas lui-même su expliciter.

Ainsi, bien que les mots-de-phrase contraignent l'orientation argumentative des énoncés des phrases les contenant, les dictionnaires n'en systématisent pas la description : ces contraintes, lorsqu'un article y fait allusion, n'apparaissent qu'indirectement, à l'occasion d'exemples¹⁰.

2.2 ORIENTATION ARGUMENTATIVE, POINT DE VUE ET IDÉOLOGIE¹¹

Plusieurs des concepts et des notions utilisés ici s'appuient sur des notions initialement introduites par Oswald Ducrot, retravaillées par Ducrot lui-même, par Jean-Claude Anscombe, et par bien d'autres. Les signifiants utilisés par les uns ou les autres ne recouvrent plus toujours les mêmes notions, et, encore moins, les mêmes concepts. C'est en nous appuyant sur l'analyse sémantique d'une structure de phrase, [A *mais* B], que nous précisons nos concepts et exposons les liens entre les notions d'*orientation argumentative*, de *point de vue* et d'*idéo-*

⁹ Ainsi, l'analyse des discours ne suffit pas à la sémantique, même si la sémantique ne peut pas se passer d'analyse de discours.

¹⁰ C'est pourquoi ces exemples, qui ne devraient être que des illustrations des définitions, en sont des compléments nécessaires mais partiels.

¹¹ Nous utilisons l'expression « orientation argumentative » dans le sens que l'École ducrotienne lui donne habituellement ; le syntagme « point de vue » est utilisé dans un sens que l'on précisera plus bas et qui peut se décrire comme une abstraction commune du concept d'*orientation argumentative* et de celui d'*énonciateur polyphonique* ; le terme « idéologie » est utilisé dans un sens technique, défini dans Raccach (2002), et désigne tout point de vue qu'il est nécessaire d'admettre (même provisoirement) pour comprendre un énoncé ou un discours.

logie. Nous montrerons en outre pourquoi ces notions liées à l'interprétation des énoncés sont également importantes pour la description de la signification des mots-de-phrase. Le choix d'un connecteur dont la description argumentative est assez connue permet d'introduire la terminologie utilisée ici, et de préciser les concepts mis en œuvre, en soulignant leur originalité et leur efficacité¹².

Pour comprendre un énoncé d'une phrase de structure [A *mais* B] renvoyant à une situation S, il est nécessaire de trouver, dans S, des raisons pour admettre qu'un énoncé de B renvoyant à cette situation viserait des conclusions argumentatives opposées à celles que viserait un énoncé de A dans cette même situation. Ainsi, dans une situation dans laquelle un intervenant propose à un autre de l'accompagner pour une promenade, une réponse comme :

(1) *Il fait chaud mais j'ai un peu mal au dos*

peut être comprise comme un refus de la proposition, refus que l'on peut analyser comme suit :

- a. le temps qu'il fait, qualifié de « chaud », est présenté comme un argument favorable à la promenade ;
- b. le fait que le locuteur se présente comme ayant un peu mal au dos constitue un argument défavorable à la promenade ;
- c. le locuteur choisit de décider en suivant le second argument plutôt que le premier.¹³

Les contenus des trois éléments d'analyse précédents dépendent de la situation à laquelle l'interprétation fait renvoyer l'énoncé, telle que l'interprète la conçoit. En effet, un énoncé de cette même phrase peut aussi être interprété comme une acceptation de la proposition de promenade, acceptation que l'on peut analyser comme suit :

- a'. le temps qu'il fait, qualifié de « chaud », est présenté comme un argument défavorable à la promenade ;
- b'. le fait que le locuteur se présente comme ayant un peu mal au dos constitue un argument favorable à la promenade ;
- c'. le locuteur choisit de décider en suivant le second argument plutôt que le premier.

On constate que si les points de vue sont opposés, la structure de l'analyse, elle, ne dépend que de la présence de « mais » dans la phrase, indépendamment des situations d'interprétation¹⁴. De manière plus précise, (a) s'appuie sur l'idée que

Ta // Plus il fait chaud, plus on est enclin à se promener //

et (b) s'appuie sur l'idée que

12 Voir Raccah (1987) pour une analyse détaillée de *but* (angl.), ou Raccah (2002) pour une analyse de *mais*. Ces analyses reprennent et complètent celle qui a été, à l'origine, proposée par Ducrot (1972 : 128-129), utilisée depuis par bien des auteurs.

13 On remarquera que, si les deux membres sont intervertis, l'énoncé devenant :

(1') J'ai un peu mal au dos mais il fait chaud

la réponse constitue, dans cette même situation, une acceptation de la proposition de promenade : le locuteur choisit, encore une fois, de décider en suivant le second argument plutôt que le premier.

14 Voir aussi Raccah (1987) pour la mise en évidence d'un phénomène analogue à propos du *but* anglais.

Tb // Plus on a mal au dos, moins on est enclin à se promener //

tandis que (a') s'appuie sur l'idée que

Ta' // Plus il fait chaud, moins on est enclin à se promener //

et (b') s'appuie sur l'idée que

Tb' // Plus on a mal au dos, plus on est enclin à se promener //

En généralisant cette discussion, on peut formuler l'hypothèse descriptive suivante, concernant toute phrase [A *mais* B] de la langue française contenant le mot-de-langue *mais* :

D₁[A *mais* B] : Dans toute situation S dans laquelle un énoncé de la phrase [A *mais* B] est interprétable, un énoncé de la phrase B devrait être compris comme orienté vers une conclusion opposée à la conclusion vers laquelle serait orienté un énoncé de la phrase A dans cette même situation.

D₂[A *mais* B] : Dans toute situation S dans laquelle un énoncé de la phrase [A *mais* B] est interprétable, l'orientation argumentative de cet énoncé de [A *mais* B] est celle qu'aurait un énoncé de B dans cette même situation.¹⁵

Ainsi, l'élément D₂ de la description de [A *mais* B] peut être conçu comme une contrainte sur les points de vue que les énoncés de [A *mais* B] peuvent servir à construire, contrainte selon laquelle ces points de vue sont les mêmes que ceux que les énoncés de B peuvent servir à construire. La contrainte correspondant à D₁ est, quant à elle, une contrainte *préalable* : pour pouvoir interpréter un énoncé de [A *mais* B] dans une situation S, il est nécessaire d'*avoir admis* que le point de vue que l'on peut construire en interprétant un énoncé de B dans S est l'opposé de celui que l'on peut construire en interprétant un énoncé de A dans S. Pour s'en convaincre, il suffit d'instancier la structure [A *mais* B] avec deux phrases A et B qui soient telles que, dans les situations habituelles, les énoncés de A et de B n'appellent pas des points de vue opposés : on se rend compte alors qu'un énoncé de [A *mais* B] n'est interprétable dans aucune de ces situations. Si l'on tient malgré tout à interpréter l'énoncé, pour y parvenir, un effort d'imagination est nécessaire : il faut chercher des situations dans lesquelles un énoncé de A et un énoncé de B sont susceptibles d'appeler des points de vue opposés. C'est ce parcours interprétatif qui est mis à l'œuvre pour pouvoir comprendre :

(2) *Il pleut mais j'ai du travail*

en réponse à une proposition de promenade.

Si l'on accepte une caractérisation non idéologique de l'idéologie, selon laquelle relève de l'idéologie tout ce qu'un discours oblige (ou se présente comme obligeant) à admettre¹⁶, des contraintes comme D₁, préalables à l'interprétation, constituent le cadre idéologique du discours qui les met en œuvre. Ainsi, pour interpréter un énoncé comme :

15 Le lecteur averti reconnaîtra une parenté entre cette description et la description originale proposée par Ducrot (1972 : 128-129), à ceci près que, d'une part, notre description n'identifie plus les énoncés à des propositions et, d'autre part, elle relativise explicitement et systématiquement la valeur d'opposition à la situation d'interprétation.

16 Une caractérisation idéologique de l'idéologie spécifierait que, pour relever de l'idéologie, ces conceptions doivent en outre être fausses ou injustifiées...

(3) *Paul est ministre mais il est honnête*

il faut admettre (au moins pendant le temps nécessaire à la compréhension) que les deux points de vue exprimés par l'un et l'autre des membres de l'énoncé s'opposent, c'est-à-dire que les ministres sont, en règle générale, malhonnêtes ou peu honnêtes¹⁷.

3. QU'EST-CE QU'UN POINT DE VUE LEXICAL ?

Au paragraphe précédent, nous avons vu que la présence de *mais* dans une phrase introduit des contraintes sur les rapports entre les points de vue des énoncés de cette phrase et des éventuels énoncés de parties de cette phrase. Mais les contraintes sémantiques sur les points de vue ne se limitent pas à des rapports entre points de vue. Ainsi, dans l'exemple (3), la présence du mot *honnête* suggère un point de vue positif sur les qualités morales de la personne à propos de laquelle l'énoncé discourt. Il est intéressant de remarquer que, quelle que soit l'idéologie du locuteur, l'utilisation du mot *honnête* impose un point de vue positif : même un mafieux exprime un point de vue positif sur Paul en disant :

(4) *Paul est honnête.*

De tels mots, qui imposent un point de vue positif *dans toute situation*, sont appelés « euphoriques ». D'autres mots imposent un point de vue négatif dans toute situation : ils sont dits « dysphoriques » (c'est le cas, par exemple, de *malhonnête* ou de *minable*).

D'autres mots, enfin, imposent une évaluation plus subtile : ils obligent à voir une entité ou une qualité à travers le point de vue à travers lequel on verrait une autre entité ou qualité. C'est le cas, par exemple, du mot *riche*, que nous avons décrit au § 1.2. Nous avons vu, en effet, que les différents aspects des sens des énoncés faisant intervenir le mot *riche*, et utilisés par les dictionnaires pour en illustrer la signification, ne pouvaient pas être prédits par une description dénotationnelle, laquelle ne permettait pas d'inscrire, dans la signification du mot-de-langue, l'idée que, pour utiliser ce mot, il est nécessaire de voir la possession comme source de pouvoir. Or, c'est cette idée qui est sous-jacente à toutes les illustrations que les dictionnaires utilisent pour pallier l'incomplétude de la définition dénotationnelle. Pour fournir une description sémantique adéquate du mot-de-langue *riche*, il faut donc indiquer que toute phrase l'utilisant oblige à voir la possession comme source d'un certain pouvoir. Ce sont les indications de ce type qui constituent les *points de vue lexicaux*, les *présupposés idéologiques cristallisés* dans le lexique.

Le mot *riche* est un cas prototypique qui illustre bien la nécessité de décrire ces points de vue cristallisés dans les mots-de-langue, car les présupposés idéologiques qu'il cristallise sont faciles à mettre en lumière (§ 1.2 ci-dessus). Son analyse a permis de révéler un phénomène dont tout laisse à penser qu'il est beaucoup plus général qu'une simple curiosité : la cristallisation de points de vue dans le lexique des langues.

17 Le lecteur averti reconnaîtra l'emprunt au célèbre exemple de George Lakoff : *John is a republican but he is honest* (Lakoff 1971 : 67). Il reconnaîtra aussi que ce qui en est dit ici n'a pas grand-chose à voir avec ce pourquoi Lakoff utilisait cet exemple.

3.1 POUR UNE DESCRIPTION SÉMANTIQUE DES POINTS DE VUE LEXICAUX

Nous avons vu que les descriptions lexicographiques actuelles présentaient des faiblesses du point de vue sémantique. Nous avons vu comment ces faiblesses se manifestaient et la nature des aspects sémantiques qui manquent à ces descriptions. Nous avons ensuite rattaché ces analyses à une réflexion théorique conduisant à un cahier des charges de la description sémantique. Il nous faut maintenant montrer la manière dont ce cahier des charges peut être satisfait : expliciter un modèle descriptif de la sémantique lexicale permettant de décrire ces *présupposés idéologiques cristallisés*, à propos desquels nous venons de voir, d'une part, que les dictionnaires en suggèrent des descriptions non systématiques et partielles et, d'autre part, qu'une sémantique adéquate devrait les décrire de manière systématique.

Pour ce faire, nous mettons à profit les relations que nous venons d'exposer entre orientation argumentative, point de vue et idéologie. Le raisonnement conduisant au modèle descriptif peut être schématisé de la manière suivante :

1. les *présupposés idéologiques cristallisés* sont des points de vue que les mots-de-langue imposent comme conditions préalables à toute interprétation des énoncés qui les utilisent ;
2. les points de vue imposés par les discours ou par des segments de discours sont exprimables en termes d'orientations argumentatives de ces discours ou de ces segments de discours ;
3. les orientations argumentatives de segments de discours s'expriment en termes de champs topiques (v. Raccah 1990 et Bruxelles *et al.* 1995) ;
4. les *présupposés idéologiques cristallisés* sont donc exprimables en termes de champs topiques lexicalisés.

Raccah (1990) propose une définition récursive du concept de « champ topique », définition qui permet de caractériser l'idée que le point de vue que l'on a sur une entité peut constituer un principe de valuation qui déterminera, à son tour, le point de vue que l'on aura sur une autre entité (v. Bruxelles *et al.* 1995). Tout champ topique peut donc être vu à la fois comme exprimant un point de vue et comme exprimant un principe d'argumentation : ce phénomène permet d'associer, de manière canonique (garantissant l'existence et l'unicité), un topos à tout champ topique. Un champ topique lexical peut alors jouer le rôle de contrainte sur la construction de points de vue.

Dans cette définition, les champs topiques sont des chaînes de couples composés de champs conceptuels et de principes d'évaluation, lesquels peuvent être eux-mêmes des champs topiques (d'où la récursivité). Pour le champ topique associé au mot *riche*, on a :

$$CT_{riche} = \langle \text{POSSESSION, } pouvoir \rangle$$

où *pouvoir* est lui-même un champ topique, que l'on peut décrire comme :

$$CT_{pouvoir} = \langle \text{CAPACITÉ_D'ACTION, } bien \rangle$$

ou bien :

$$CT_{pouvoir} = \langle \text{CAPACITÉ_D'ACTION, } mal \rangle$$

On remarquera que ce modèle descriptif prédit (correctement) deux points de vue opposés lexicalisés dans le mot-de-langue *riche*.

3.2 EXEMPLE : *JOUER*

Après avoir brièvement présenté les outils qui permettent aux dictionnaires de systématiser la description explicite des points de vue lexicalisés dans les mots, il convient de montrer la manière dont ces outils s'utilisent effectivement.

Nous prenons ici l'exemple des mots *jeu, jouer*¹⁸.

La question que nous nous posons est donc celle-ci : Quel est ou quels sont les points de vue qu'un locuteur est obligé d'adopter pour pouvoir employer un mot comme *jeu* ? Quel est le point de vue à partir duquel on est obligé de considérer une activité (le référent) pour pouvoir l'appeler *jeu* ?

Ou encore, du point de vue des dictionnaires : Parmi les présupposés idéologiques que les dictionnaires indiquent sous forme d'exemples, de synonymies, etc., lesquels doivent être considérés comme cristallisés dans le mot *jeu*, c'est-à-dire comme faisant partie de sa signification et lesquels doivent être considérés comme étant des présupposés idéologiques non cristallisés, des associations culturelles ?

Une première idée qui vient à l'esprit quand on pense au mot *jeu* est celle de l'amusement, du divertissement. C'est par le point de vue du divertissement que le *Micro-Robert* (1988) débute l'article *jeu* :

Activité physique ou mentale purement gratuite, qui n'a, dans la conscience de la personne qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'elle procure.

Dans l'article *jouer* (*ibid.*), nous trouvons l'indication d'une synonymie entre *jouer* et *s'amuser* :

I. V. intr. 1. Se livrer au jeu ⇒ s'amuser. II. Suivi d'une prép. 2. jouer avec qqch. Petite fille qui joue avec sa poupée. ⇒ s'amuser.

D'où un premier candidat de présupposé idéologique (on verra plus tard s'il est cristallisé ou non) des mots *jeu, jouer*, exprimé sous forme de point de vue : on emploie ce mot quand on considère l'activité en question du point de vue de l'amusement, du divertissement qu'elle procure :

CT1 : <ACTIVITÉ, *amusement*>

Une deuxième idée que l'on associe souvent au mot *jeu* est celle de la « facilité ». C'est cette idée qui s'exprime dans l'expression « c'est un jeu d'enfant », considérée comme synonyme de « c'est facile ». C'est ce que l'on voit apparaître dans la description donnée par le *Micro-Robert* (*ibid.*) :

V. Loc. (dans lesquelles *jeu* s'applique à des actions, des activités, des affaires). *C'est un jeu d'enfant*, la chose est très facile.

L'article *jeu* (et pas seulement la locution mentionnée), toujours dans le *Micro-Robert* évoque la même idée, en y associant celle de gratuité, futilité, etc. :

Activité qui présente un ou plusieurs caractères du jeu (gratuité, futilité, bénignité, facilité).

C'est cette même interprétation qui paraît dans l'expression « c'est un jeu pour X de faire Y ». Mais, comme on le remarquera, l'idée de facilité n'est pas exprimée de manière explicite, c'est dans l'interprétation qu'elle apparaît.

18 Dans cet exemple, la catégorie syntaxique n'est pas pertinente du point de vue sémantique. Voir Nemo (2002) à propos du noyau sémantique commun que constituent les morphèmes.

Néanmoins, en attendant de tester son acceptabilité, formulons l'hypothèse que dans *jeu*, il y a le point de vue de facilité, ce qui donne :

CT2 : <ACTIVITÉ, *facilité*>

Une troisième idée associée au mot *jeu*, qui apparaît à travers l'examen des discours, est celle de l'absence du sérieux dans l'activité décrite. *Jeu* s'oppose à *activité sérieuse*. Les locuteurs, les narrateurs décrivent des activités, des comportements par l'expression *jeu* quand ils les voient comme une activité non sérieuse.

— Et pourquoi ?... *c'est un jeu pour vous, une chose sérieuse pour moi... je vous ai provoqué... j'ai excité chez vous... un petit sentiment... j'ai été imprudente... je viens de vous dire mille paroles sans suite... les premières qui me sont venues à vous dire... allez ! Ce n'est pas grand-chose chez vous tout cela... et ça ne laissera pas grande trace... il vaut mieux qu'il n'y ait rien entre nous...* (Goncourt 1860 : 76)

D'où notre troisième candidat :

CT3 : <ACTIVITÉ, *légèreté*>

On trouve un emploi intéressant du mot *jeu* dans certains contextes de dialogue. Il s'agit de l'emploi où un locuteur utilise l'énoncé « C'est un jeu » pour calmer son interlocuteur, pour l'amener à ne pas avoir peur, comme dans la citation suivante :

[...] un étroit et obscur couloir sans issue, nous allons piétiner sans fin, enfermés avec elle dans ce labyrinthe sombre et clos, tournant en rond... Mais *n'ayez pas peur... C'est un jeu*, vous le savez bien... Aucun de nous ne risque rien. Le cœur se serre délicieusement, on a envie de crier, comme sur les montagnes russes quand le wagonnet descend, on rit [...] (Sarraute 1959 : 30-31)

Cet emploi du mot *jeu* nous amène au quatrième candidat :

CT4 : <ACTIVITÉ, *tranquillité*>

Au lieu de nous limiter à une liste de points de vue, que l'on pourrait allonger en variant les situations, nous pouvons tenter d'approfondir la réflexion et de nous demander si la possibilité d'employer le mot *jeu* pour amener l'interlocuteur à ne pas prendre en compte la peur ou le sérieux, ou à voir l'activité comme amusante ou facile, si cette possibilité n'est pas une conséquence de la cristallisation d'une croyance plus élémentaire : celle qui associe l'absence de conséquences aux activités pouvant être considérées comme *jeu*. Cette pensée nous paraît d'autant plus fondée que le *Micro-Robert* mentionne cet effet de sens :

Ce n'est qu'un jeu, cela ne tire pas à conséquence.

D'où notre nouvelle proposition comme présupposé idéologique de *jeu* :

CT5 : <ACTIVITÉ, absence_de_conséquences>

À partir des descriptions existantes dans les dictionnaires, à partir de l'observation des discours, on arrive donc à cinq candidats pour le champ topique lexical. Le mot *jeu* pourrait avoir, d'après ces hypothèses, comme point de vue lexical :

- l'amusement :

CT1 : <ACTIVITÉ, *amusement*>

- la facilité :

CT2 : <ACTIVITÉ, *facilité*>

- l'absence de sérieux :

CT3 : <ACTIVITÉ, *légèreté*>

- l'absence de peur :

CT4 : <ACTIVITÉ, *tranquillité*>

- l'absence de conséquences :

CT5 : <ACTIVITÉ, *absence_de_conséquences*>

Pour décider lequel ou lesquels de ces présupposés idéologiques sont cristallisés dans le mot, nous procédons selon une démarche conforme au paradigme poppérien de la scientificité : nous avons tenté de les réfuter au moyen de tests linguistiques. Ces tests linguistiques, dont l'élaboration a été l'objectif de la thèse d'un des auteurs¹⁹, sont basés sur la notion d'énoncé sémantiquement paradoxal et non interprétable : un énoncé qui *présuppose* le point de vue contraire à celui qui est lexicalisé dans un des mots de l'énoncé. Pour obtenir un tel énoncé de test, nous utilisons l'idée, développée ci-dessus, selon laquelle les connecteurs et les opérateurs contraignent les points de vue qui apparaissent dans les énoncés. Certains connecteurs *présupposent* une relation argumentative entre les segments qu'ils relient. Ainsi, si on construit un énoncé dans lequel figure :

- un mot M (en présupposant son point de vue lexical) ;
- la formulation du contraire du point de vue supposé lexical L du mot M ;
- et un connecteur qui présuppose une relation argumentative entre les segments reliés (M et non-L) ;

alors, on devrait obtenir un énoncé non interprétable parce que le locuteur d'un tel énoncé devraient prendre en charges deux présupposés contraires.

À la suite de ce type de tests, il s'avère que, parmi les cinq candidats, quatre ne sont pas cristallisés dans le mot *jeu* : les points de vue de l'*amusement*, de la *facilité*, du *non sérieux*, et de l'*absence de peur*. Ces présupposés idéologiques sont culturels mais pas linguistiques. En effet, on peut avoir des énoncés dans lesquels ces présupposés idéologiques sont annulés sans pour autant donner un énoncé in-interprétable :

C'est un jeu, il n'est pourtant pas sérieux.

C'est un jeu, n'aie pourtant pas peur.

semblent être des énoncés in-interprétables à première vue, mais en fait, on trouve facilement des situations dans lesquelles on arrive à les interpréter : en admettant l'hypothèse que le locuteur du premier énoncé n'aime que les jeux sérieux, ou que le destinataire du deuxième est une personne qui est intimidée par l'idée de jouer.

Seul le point de vue de l'absence des conséquences résiste aux tests : il est impossible d'utiliser le mot « jeu » sans adopter le point de vue en question sur

¹⁹ E. Chmelik, *Idéologie dans les mots. Contribution à une description topique du lexique justifiée par des tests sémantiques. Application à la langue hongroise*, Université de Limoges, 2007.

l'activité pour laquelle nous utilisons le mot ; si on essaye de le faire, on a des énoncés in-interprétables :

**C'est un jeu, il n'a pourtant pas de conséquences.*

nous semble correspondre, en effet, à un énoncé in-interprétable, même en construisant des hypothèses supplémentaires sur son locuteur.

Pour conclure cette étude sémantique sur les mots *jeu* et *jouer*, ce qui nous semble nécessaire, c'est de marquer, dans les dictionnaires, de manière systématique les présupposés idéologiques cristallisés dans ces mots : activité vue du point de vue des conséquences, car ces présupposés idéologiques ne peuvent pas être annulés dans les discours... On les distingue ainsi de ceux qui ne sont que culturels (comme l'amusement, la facilité) qui peuvent ne pas être présents dans les discours.

Plus généralement, nous avons montré que les dictionnaires que nous avons étudiés proposent une description explicite et systématique des aspects dénotatifs de la signification des mots-de-langue, mais n'évoquent que de manière implicite et allusive ses aspects implicites et subjectifs, jugés pourtant suffisamment importants, par les auteurs des dictionnaires, pour qu'ils illustrent ces aspects dans les articles décrivant les mots. Nous avons suggéré que cet état de fait s'explique par une faiblesse des théories sémantiques sous-jacentes aux dictionnaires, faiblesse dont un des effets est que les relations entre points de vue subjectifs ne pouvaient pas être décrites objectivement et systématiquement. Nous proposons un modèle théorique, inspiré des travaux originaux de l'école ducrotienne de l'*argumentation dans la langue*, dans lequel la sémantique peut et doit décrire les contraintes que les unités de langue imposent aux points de vue que leurs énoncés expriment. Nous montrons enfin, à titre d'illustration, comment ce modèle théorique permet de décrire les points de vue cristallisés dans les mots *jeu*, *jouer* de la langue française.

Le modèle présenté, bien qu'inspiré des travaux originaux d'Oswald Ducrot, intègre d'autres préoccupations épistémologiques, méthodologiques et théoriques, qui ont été abondamment décrites ailleurs et qui font qu'il se distingue très nettement des nombreux travaux se réclamant de l'école ducrotienne. Ce n'est pas le rôle de cet article de reprendre, plus de quinze ans après les premières publications sur ces différences, les analyses des similitudes et des divergences entre objectifs et méthodes des différentes démarches s'inspirant, de près ou de loin, des travaux originaux de Ducrot.

Il convient de garder à l'esprit que notre (méta-)argumentation s'appuie sur l'analyse d'exemples et sur une illustration concernant un cas particulier : elle n'a donc pas valeur de *preuve formelle* de ce que nous avançons, ni de l'efficacité réelle de nos propositions. Ces preuves formelles, dont certains éléments ont été publiés et sont mentionnés dans cet article, doivent encore être rassemblées et complétées pour qu'elles puissent prendre une valeur paradigmatique. Un tel travail ne peut évidemment pas faire l'objet d'un simple article. En revanche, cet article peut suggérer des pistes à explorer pour approfondir les recherches et/ou pour trouver des dispositifs permettant de tester les différentes thèses qui ont été présentées. C'est l'effet que nous souhaitons obtenir.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUXELLES Sylvie, DUCROT Oswald and RACCAH Pierre-Yves, 1995, "Argumentation and the lexical topical fields", *Journal of Pragmatics* 24 (1/2), p. 99-104.
- CHMELIK Erzsébet (sous presse), « Des outils sémantiques pour révéler les biais inscrits dans la langue », dans P.-Y. Raccah (éd.), *L'Inscription des biais socio-cognitifs dans la langue*, Paris, L'Harmattan.
- COLLINOT André et MAZIÈRE Francine, 1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, Puf.
- DUBOIS Jean et DUBOIS Claude, 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.
- DUCROT Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald, 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUCROT Oswald, 1983, « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », *Cahiers de linguistique française*, 5, p. 7-36.
- DUCROT Oswald, 1984. *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT Oswald, 1988, « Topoi et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française*, 22 (Tokyo).
- GAUDIN François et GUESPIN Louis, 2000, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.
- DE GONCOURT Edmond et Jules, 1860, *Charles Demailly*, Paris, Charpentier.
- KLEIBER Georges, 1994. *Nominales, essais de sémantique référentielle*, Paris, Armand Colin.
- KREMER Jean-Marc, 2008, « La petite histoire des grands dictionnaires ou À quoi sert la lexicographie ? » Dossier en ligne sur le site de la Fédération Nationale des Orthophonistes, dernière consultation : février 2008 : <http://www.orthophonistes.fr/upload/DO2-lexicographie.pdf>
- LAKOFF George, 1971, "Presuppositions and relative well-formedness", in D. D. Steinberg and L. A. Jakobovits (eds.), *Semantics: An Interdisciplinary Reader*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 329-340.
- MARTIN-BERTHET Françoise et LEHMANN Alise, 2000, *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*, Paris, Nathan.
- MATORÉ Georges, 1953, *La Méthode en lexicologie, domaine français*, Paris, Didier.
- MORTUREUX Marie-Françoise, 1997, *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes.
- NEMO François, 2002. "Morpheme semantics and the autonomy of morphology. The stable semantics of (apparently) unstable constructions", in M. Andronis, C. Ball, H. Elston and S. Neuvel (eds.), *CLS 37: The Panels. Papers from the 37th Meeting of the Chicago Linguistic Society. Vol. 2*. Chicago, Chicago Linguistic Society.
- QUEMADA Bernard, 1968, *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, Paris, Didier.

- RACCAH Pierre-Yves, 1987, "Modelling argumentation and modelling with argumentation", *Argumentation*, 4, p. 447-483.
- RACCAH Pierre-Yves, 1990, « Signification, sens et connaissance : une approche topique », *Cahiers de Linguistique Française*, 11, p. 178-198.
- RACCAH Pierre-Yves, 1999. «¿Porqué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses?», *Quaderns de filologia. Estudis linguistics* 3, p. 1-17.
- RACCAH Pierre-Yves, 2002, « Lexique et idéologie. Les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé », dans M. Carel (éd.), *Les Facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, p. 242-268.
- RACCAH Pierre-Yves, 2005, "What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of?", in Z. Frajzyngier *et al.*, *Diversity and Language Theory Studies in Language*, Amsterdam and Philadelphia, Benjamins.
- REY Alain, 1977, *Le Lexique, images et modèles du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Colin.
- REY-DEBOVE Josette, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton.
- SARRAUTE Nathalie, [1959] 1993, *Le Planétarium*, Paris, Gallimard.
- SÉRASSET Gilles et POLGUÈRE Alain, 1997, « Outils pour lexicographes : application à la lexicologie explicative et combinatoire », *Actes de RIAO'97*, p. 701-708.

DICTIONNAIRES

- Larousse Lexis, Dictionnaire de la langue française*, 1999.
- Micro-Robert*, 1988.
- Petit Robert*, 2006.
- Robert Culturel*, 2005.